

Dispositions d'urbanisme :

Ancien hôpital Saint-Louis – 5 521 m² - Lusignac (86)

- Destinations interdites :

Sera interdite toute construction susceptible de créer ou de subir des nuisances incompatibles avec le voisinage d'habitations. Sont en particulier interdites les constructions ne présentant pas toutes les garanties pour la défense contre le risque incendie ainsi que les risques d'altération de la nappe phréatique, de nuisances sonores, de nuisances olfactives, de pollution des sols et de l'air.

- Conditions particulières :

Un permis de démolir devra être obtenu avant toute démolition de bâtiment

- Stationnement :

1 stationnement minimum par logement, que cela soit du logement individuel ou du logement collectif.

- Emprise au sol autorisée : non réglementée

- Hauteur maximum des constructions :

9 m à l'égout du toit

Pour les constructions à usage de commerce et bureau : 12 m à l'égout du toit

Pour les constructions à vocation d'intérêt public : 13 m à l'égout du toit